

ABONNEMENT

Saumur	
Un an	25 fr.
Six mois	13
Trois mois	7
Poste	
Un an	30 fr.
Six mois	16
Trois mois	8

On s'abonne

A SAUMUR
Au bureau du Journal
ou en envoyant un mandat
sur la poste
et chez tous les libraires

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire
L'abonnement doit être payé d'avance

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ÉCHO SAUMUROIS

Journal d'Annonces Judiciaires et Avis Divers

PARAISANT TOUS LES JOURS, LE DIMANCHE EXCEPTÉ

Bureaux : 4, place du Marché-Noir

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie

INSERTIONS

Annonces	la ligne	20
Réclames	—	30
Faits divers	—	75

RÉSERVES SONT FAITES

Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas ; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi.
Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne

A PARIS
A L'AGENCE HAVAS
8, place de la Bourse

SAUMUR, 29 SEPTEMBRE

TRACASSERIE RATÉE

L'enrôlement des séminaristes, en vertu de la nouvelle loi militaire, n'avait point été inspiré aux républicains par un mobile avouable, comme par l'intérêt de la défense nationale ou autre raison supérieure d'intérêt général. C'était, de leur part, simple « tracasserie » à l'égard du clergé catholique. Le *Journal des Débats* le reconnaît. Il n'ose peut-être point avouer que les auteurs de la formule : « les curés, sac au dos ! » comptaient que l'influence de la loi militaire se ferait sentir sur le recrutement du clergé paroissial.

Ce calcul machiavélique serait-il déjoué ? L'expérience du premier essai porte à le croire.

Aussi notre confrère républicain convient-il que la « tracasserie a raté ».

Mais si l'apprentissage du métier militaire n'a point détourné les séminaristes de leur vocation, si, après avoir passé un an à la caserne, ils reviennent tous avec empressement reprendre leurs études ecclésiastiques, l'expérience a-t-elle été aussi favorable pour les instituteurs ?

Hélas ! une récente statistique démontrait que la loi militaire a eu pour conséquence une baisse notable du nombre des aspirants aux fonctions d'instituteurs. Sont-ce là les résultats qu'attendaient — non pas seulement l'extrême gauche, comme le fait remarquer le *Journal des Débats* — mais tous les républicains qui ont, par leur vote, introduit dans la loi militaire « la grande réforme démocratique » de 1889 ?

Elle tendait, dans la pensée des législateurs républicains, qui n'ont tenu aucun compte des protestations éloquentes de l'épiscopat, à produire le vide dans les séminaires, et voilà qu'elle a pour effet immédiat de dépeupler les écoles normales !

« C'est un genre de surprises, écrit notre confrère républicain, auquel sont exposés les législateurs les plus intelligents et, à plus forte raison, les autres. »

Ces surprises font éprouver aux radicaux une amertume et une irritation qu'ils ne prennent point la peine de dissimuler.

La loi de 1889 porte que les élèves ecclésiastiques seront versés dans le service de santé en cas de mobilisation. Or, au régiment on leur a donné l'instruction militaire, comme aux autres soldats, sauf l'enseignement de l'exercice des brancardiers, une heure par semaine. Il semble donc déraisonnable, et le *Journal des Débats* en convient lui-même, qu'on passe une année à habituer les séminaristes au maniement du fusil dont ils n'auront pas à se servir et à leur laisser ignorer la pratique des pansements et soins médicaux qu'ils auront à donner aux blessés.

Aussitôt les radicaux, s'emparant de cette critique, assurément d'une logique parfaite, « Vous vous plaignez, disent-ils, de ce que l'instruction militaire si péniblement acquise ne servira de rien aux séminaristes puisqu'ils ne l'ont qu'un an au régiment et qu'en temps

de guerre il n'auront pas à combattre. Il y a un moyen bien simple de leur donner satisfaction : c'est de les astreindre, comme tout le monde, au service de trois ans et d'en faire des combattants. »

La *Lanterne* voit même le jour prochain où cette modification sera apportée à la loi de 1889.

Nous ne discuterons pas la valeur de cette modification ; une simple observation : le service militaire a été imposé aux séminaristes par « tracasserie » ; il a fallu logiquement l'imposer aux instituteurs et aux élèves de l'enseignement supérieur, en des conditions déterminées. La tracasserie a raté. Si, sous l'empire de leur étroit esprit de sectaires, les républicains modifiaient la loi militaire dans le sens prévu par le journal radical, peut-être quelques désertions se produiraient-elles dans les rangs des séminaristes ; mais ne faudrait-il point fermer les écoles normales, et que deviendraient l'enseignement supérieur et la haute culture des carrières libérales ?

EDMOND ROBERT.

LA PAIX

SUR UN TONNEAU DE POUDRE

L'Europe est calme. De tous les côtés on n'entend que des paroles de paix. Les souverains n'ont que ce mot à la bouche, et ils en abusent surtout quand ils passent en revue leurs régiments nombreux et bien armés.

La paix ! C'est la consigne générale, c'est comme un mot d'ordre universel qu'on répète partout, qui est sur toutes les lèvres officielles, mais qui n'est point dans les cœurs.

Cette paix, en effet, n'est qu'une apparence. C'est le calme trompeur qui précède souvent l'effroyable tempête.

Les peuples sont en fermentation, les gouvernements disent ce qu'ils ne pensent pas, et les échos que frappe ce mot : « la paix », répondent sourdement : « la guerre. »

Où, la guerre couve partout sous cet amas de cendres encore chaudes qui s'appelle l'Europe. Voyez ces gouvernements dont la préoccupation constante n'est point d'assurer la subsistance des peuples, mais de leur donner des armes de plus en plus meurtrières.

On est en paix, mais on se guette jour et nuit. L'Europe tout entière est à l'affût.

Et quelle que soit la volonté des puissances de dissimuler leur idée fixe, à chaque instant il éclate des pétards : il se produit des étincelles qui prouvent combien est incertaine cette paix artificielle dont nous jouissons.

Depuis quinze jours seulement, nous avons eu Sigri, Erfurt, Altkirch, *Lohengrin*, sans compter les commentaires venimeux sur l'interprétation du traité de la Triple-Alliance.

Et devant ce danger permanent, en face de ces pièges sans cesse tendus à la mobilité française, nous perdons immédiatement tout sang-froid, et, sans prendre même la peine de réfléchir, nous nous emballons ; les journalistes se laissent emporter à faire des articles incendiaires que la presse étrangère exploite.

En vérité nous approchons sans cesse la mèche du tonneau de poudre, et c'est un miracle qu'il n'ait pas déjà éclaté.

Nous est-il donc impossible de contenir ce nervosisme absurde, cette espèce d'hystérie patriotique qui devient d'heure en heure plus dangereuse ?

Prenez garde à nous, car la poudre s'échauffe progressivement, et il viendra un moment où tout sautera.

INFORMATIONS

M. YVES GUYOT A MORLAIX

Profitant de ce qu'il est encore ministre des travaux publics, M. Yves Guyot continue à inaugurer chaque dimanche une ligne de chemin de fer ou de tramway.

Le moindre prétexte de promenade est saisi avec empressement par lui.

Dimanche il était à Morlaix, où il a procédé, au milieu des fonctionnaires du pays, à l'inauguration de la ligne de Morlaix à Carhaix.

Les Bretons lui ont fait, paraît-il, un accueil presque froid.

Cela est d'autant plus significatif que le chemin de fer qu'il est venu inaugurer est un grand bien pour la région et que toutes les municipalités qu'on a vues sont républicaines.

La municipalité de Morlaix a cru devoir offrir un banquet à M. Yves Guyot.

Le ministre a prononcé un discours dans lequel il a affirmé que la nouvelle ligne est le commencement d'un réseau qui parcourra toute la Bretagne.

Avec audace M. Yves Guyot s'est ensuite fait un titre de gloire de ses nombreux déplacements, prétendant que toutes les inaugurations auxquelles il assiste attestent que les républicains réalisent leurs programmes.

Bien qu'étant habitués à courber l'échine devant les ministres, les fonctionnaires qui assistaient au banquet n'ont pu s'empêcher de trouver la pilule amère et de faire la grimace.

Un incident amusant s'est produit à Poul-laouén.

Le maire, un vieux Breton, est venu au-devant du ministre et l'a salué en ces termes :

« — Bonjour, monsieur Guyot ; eh bien, comment allez-vous, ce matin ? »

Le ministre n'a pas paru absolument enchanté de cette familiarité qui jure un peu avec les prescriptions du décret de Messidor.

M. BUFFET ET LA RÉPUBLIQUE

Le *Soir* avait annoncé que M. Buffet avait porté un toast au Président de la République. Les paroles de l'ancien ministre, d'après le *Soir*, constituaient une véritable adhésion au gouvernement actuel.

M. Buffet télégraphie qu'il n'y a rien de vrai dans cette nouvelle. Il a porté simplement, comme chaque année, un toast « aux lauréats du Comice agricole » et non pas, comme disaient des dépêches inexacts, un toast au Président de la République.

LE COLLIER DES SÉRAPHINS

La nouvelle décoration de M. Carnot : Le ministre de Suède à Paris a été chargé, dès son retour en France, de remettre à M. Carnot le grand-collier de l'ordre des Séraphins.

L'ordre des Séraphins ne comporte qu'un seul grade : celui de chevalier. C'est une distinction tout à fait souveraine qui équivaut, par sa rareté et pour le choix qui préside à son élévation, à l'ordre de la Jarretière en Angleterre, à la Toison-d'Or d'Espagne, à l'Éléphant du Danemarck, à l'Aigle-Noir en Allemagne, à Saint-André de Russie.

Il n'y a en France que trois chevaliers de l'ordre des Séraphins, depuis la mort de M. Jules Grévy. Ce sont : le maréchal Canrobert, qui a reçu cette distinction à Stockholm, en 1885, comme représentant extraordinaire de la France ; le maréchal de Mac-Mahon, distingué au même titre en 1864 ; le général du Barail, qui fut délégué, en 1873, par le gouvernement français, à la cérémonie du couronnement du roi. Partagèrent cet honneur en même temps : le général de Menabrea, ambassadeur d'Italie à Paris ; le prince de Metternich et M. le comte de Blumenthal. Parmi les hommes d'Etat étrangers, MM. de Bismarck, de Goltz et le ministre austro-hongrois Kaloucky, sont membres de l'ordre.

M. Carnot sera donc, en France, le quatrième chevalier français de l'ordre des Séraphins.

LE CENTENAIRE DES JUIFS

Le 27 septembre 1891 était proclamée l'émancipation des juifs admis dans la Société française.

Ce fut Louis XVI qui promulgua la loi votée après quatorze rejets successifs par l'Assemblée Constituante. La bonté du Roi avait devancé le mouvement libéral, et l'or de la synagogue avait assuré aux israélites le concours de Mirabeau, de Grégoire et autres incorruptibles de l'époque. Talleyrand fut aussi le protecteur de ces millionnaires en état de vagabondage depuis le déicide commis par leur nation.

Aujourd'hui, les juifs abusant de la générosité française ont envahi la France. N'étant rien il y a cent ans, il sont tout ou presque tout maintenant. M. Ph. de Grandlieu demande avec raison : « N'est-ce pas trop ? »

Oui, c'est trop, beaucoup trop. Aussi, y a-t-il dans notre pays un mouvement général d'opinion contre cet abus d'hospitalité.

Assurément le roi Louis XVI cédait à un haut sentiment de justice en affranchissant les juifs ; mais la portée de l'acte de 1791 a été singulièrement dénaturée. Et c'est parmi les proscriptionnaires qu'on rencontre la plupart des descendants des persécutés qui célèbrent le centenaire de leur émancipation.

(France Nouvelle.)

LETTRES PARISIENNES

Paris, le 28 septembre 1891.

Paris est encore en vacances, mais cependant la politique ne chôme pas. On discute sur les formes gouvernementales et les polémiques s'agrippent.

Un point, toutefois, sur lequel, chose remarquable, tout le monde est d'accord, depuis le cardinal Lavigerie jusqu'au comte d'Haussonville, c'est qu'il y a au monde une république modèle, faite d'union et d'apaisement : c'est la république américaine de l'Equateur qui, il

est vrai, possède le gouvernement le plus catholique du globe.

Dans son dernier message, le Président Florès, neveu de Garcia Moreno, se félicitait des bonnes relations que la République de l'Equateur entretenait avec le Saint-Père auquel, d'ailleurs, elle alloue annuellement un million.

Cette largesse prouve la prospérité de cette vaste contrée dont la superficie est de 643.295 kilomètres carrés, soit presque l'aire de la France et de l'Italie ensemble.

Pour se faire une idée des ressources actuelles du pays il suffit de comparer le total des recettes nationales en 1836, soit 2.322.656 fr. 25, avec celui de 1889-1890 qui atteint 17.010.328 francs. Cette augmentation correspond à un accroissement moyen de 24 0/0 par an, tandis que le tronçon de chemin de fer actuellement en exploitation n'existe que depuis quelques années.

Jusqu'ici la solution de continuité dans les moyens de communication a empêché le plein développement des immenses richesses naturelles de l'Equateur. Vienne la création d'une ligne complète du port de Guayaquil aux hauts plateaux en passant par Quito, la capitale, et la République de l'Equateur pourra être classée parmi les plus riches pays de l'Amérique.

REVUE FINANCIÈRE HEBDOMADAIRE

Paris, 28 septembre 1891.

Tous les incidents de la semaine dernière paraissent oubliés à la Bourse. La suppression des passeports a effacé la mauvaise impression des paroles d'Erfurt.

On perd de vue que l'Europe, divisée en deux camps ennemis, continue à se ruiner en armements et qu'une étincelle pourrait provoquer l'incendie dont on redoute des deux côtés d'assumer la terrible responsabilité. Cette crainte est la garantie la plus sérieuse de la paix en ce moment.

Sans tenir compte des événements économiques et financiers qui ont troublé si profondément le crédit de tous les Etats, la rente française s'achemine doucement vers le pair de 100 fr. Les plus hardis entrevoyaient déjà la conversion de l'ancien 3 0/0 ou tout au moins l'unification de la rente Française. Le 3 0/0 ancien a dépassé au cours actuel 97 fr. en tenant compte du coupon détaché le 16 courant. Le nouveau cote 95 et le 4 1/2 se rapproche de 106 fr.

Les fonds étrangers ne suivent pas les nôtres, on tient compte sur les places étrangères d'un resserrement probable de l'argent pendant l'hiver, la hausse de l'escompte cette semaine à Londres, si minime qu'elle soit, en est la note prémonitrice.

Les fonds Portugais retombent après des tentatives de concours qui se dérobent. La Rente Italienne a une fermeté factice grâce aux efforts de la spéculation qui lutte contre la tendance des capitaux français à sortir de ce fonds.

Les sociétés de crédit ont en perspective les bénéfices de leur participation aux grandes émissions d'octobre.

La Banque de Paris est à la veille de franchir le cours rond de 800, à ce prix son taux

de capitalisation correspond encore à un revenu de 5 0/0.

La Société Générale dont les titres sont bien classés, accuse pour les huit premiers mois de l'année 2.649.980 fr. de bénéfices nets. Elle distribuera le 1^{er} octobre l'intérêt à 5 0/0 du premier semestre 1891 sur ses actions.

La Banque d'Escompte est appelée à se fixer au moins au pair par le seul fait des rachats de titres autorisés par la dernière assemblée.

Le Crédit Mobilier tend à progresser pour atteindre un prix plus en rapport avec son revenu de 25 fr.

Le Crédit Foncier est ferme à 4.285. Son émission de communales 3 0/0 est annoncée pour le 6 octobre. Le titre nouveau est émis à 380 fr., il rapportera 42 fr. et aura droit à six tirages par an avec lots. On verse 20 fr. en souscrivant et 20 fr. à la répartition. Les versements subséquents sont reportés sur une période de 3 ans 1/2.

Le Comptoir d'Escompte est déprimé par les bruits persistants d'appel de fonds.

L'action des Immeubles de France attire l'attention de l'épargne par le revenu de 25 francs qu'elle sert à ses actionnaires depuis cinq ans.

Le Crédit Foncier de Tunisie a un bon courant de demandes justifié par la progression de son chiffre d'affaires.

Les Chemins de fer Economiques présentent au prix de 415 fr. une marge de plus-value pour se niveler avec les titres similaires des grandes Compagnies qui valent en moyenne 430 fr.

Chronique Locale ET DE LOUEST

ASSISES DE MAINE-ET-LOIRE

Voici la liste officielle du jury appelé à siéger aux assises du 4^e trimestre de 1891 qui s'ouvriront à Angers le lundi 9 novembre.

JURÉS TITULAIRES

MM.

Milon Alexandre, percepteur à Montrevault. — Sabatier Emile, négociant à Saumur. — Baudry Gustave, pharmacien à Angers. — Rabouan Pierre-Louis, propriétaire à Cheviré-le-Rouge. — Chalot Adolphe, propriétaire aux Rosiers. — Jouet Jean-François, propriétaire à Soulangier. — Beauchesne Joseph, notaire à Ambillou. — Doguereau Narcisse, négociant à Saumur. — Cuinier Hippolyte, maître d'hôtel à Tiercé.

Ballu René, propriétaire à Cizay. — Falaiseau Auguste, négociant, place du Ralliement à Angers. — De Bossoreille Emmanuel, maire de Saint-Macaire. — Lebreton Jean, propriétaire et maire à Soulaines. — Bernard de la Fosse, Christian, propriétaire, rue Rabelais, à Angers. — De Villoutreys Ernest, propriétaire et maire à Chaudron. — Daiville François-Ernest, architecte à Angers, place de l'Académie. — Ehrmann Charles, propriétaire à Cholet. — Boré François, propriétaire à Lésigné.

Crété Octave, agent-voyer à Cholet. — Sé-

cher Etienne, propriétaire à Saint-Georges-sur-Loire. — Menou Pierre, propriétaire à Ecouflant. — Bertrand-Geslin Henri, propriétaire à Saint-Laurent-des-Autels. — Autré Auguste, passementier, faubourg Saint-Michel, à Angers. — Trudeau Alexis, propriétaire à Fontevault. — Frémont Jean, sans profession, à Allonnes. — Petiteau Jean, entrepreneur à la Chaussaire. — Ménard Nicolas, propriétaire à Ingrandes-sur-Loire. — De Girardin Alfred, propriétaire à Chanzeaux.

Chanet Pierre, aubergiste à Ecuillé. — Lemarchand Armand, maire à Bouchemaine. — Maturé Marie, propriétaire à La Fosse. — Chatain Alphonse, marchand de bois à Saumur. — Serdet Elisée, chef de bataillon en retraite à Sainte-Gemmes. — Jouin Ernest, propriétaire à Aviré. — Chauvin Adolphe, forgeron au Plessis-Grammoire.

JURÉS SUPPLÉMENTAIRES

Volerit, négociant, rue Baudrière. — Martin Raoul, avocat, place des Halles. — Michelon Emile, négociant, rue Hoche. — Bally Amand, négociant, rue Saint-Aubin.

La grande course de fond d'Angers à Tours

Nous lisons dans le *Patriote* d'hier :

« Malgré une pluie très fine qui est tombée au commencement de la journée de dimanche et a détrempe, fort malencontreusement, le terrain, la grande course d'Angers à Tours, organisée par le Véloce-Club angevin, a été néanmoins superbe et a donné des résultats absolument remarquables.

« A cinq heures et demie du matin, moment fixé pour le signal du départ, le rond-point des Magnolias et la route des Ponts-de-Cé étaient occupés par une foule nombreuse qu'on peut évaluer à plus de deux mille personnes.

« Par suite d'une décision prise à la dernière heure, par la commission du Véloce-Club, le départ avait été reculé de plus d'une demi-heure : il n'a eu lieu qu'à six heures et quelques minutes.

« A ce moment le président du Véloce-Club lève le drapeau de la Société. C'est le signal du départ. Les coureurs, au nombre de trente-deux, accompagnés d'une vingtaine d'entraîneurs, s'élancent d'un bond sur leurs machines, la plupart à caoutchouc pneumatique. Une triple salve d'applaudissements les salue au départ.

« Jusqu'à la bifurcation par la route de la Pyramide, les coureurs, qui commencent déjà à se distancer, sont salués par les braves enthousiastes de la foule, faisant bordure des deux côtés de la route des Ponts-de-Cé.

« Trente-deux velocipédistes ont fait le départ, mais il est bon de remarquer que plusieurs, notamment MM. Chéreau et Naudin, ont

abandonné la partie au bout de quelques kilomètres.

« Quatre contrôles avaient été établis : l'un à Saint-Mathurin, un autre à Saumur, le troisième à Langeais et le quatrième à Tours (virage). »

Sont arrivés à Angers :

1^{er}, Charron et Fournier, ensemble. Parcours en 8 h. 48, ainsi que nous l'avons dit hier.

3^e, Béconnais, en 9 h. 48 minutes.

4^e, Tart, d'Orléans, en 9 h. 26 minutes.

5^e, Kuhling, de Paris, en 9 h. 40 minutes.

6^e, Hamonic, de Saint-Brieuc, en 9 h. 41 minutes.

7^e, Ax, d'Angers, en 10 h. 11 minutes 30 secondes.

8^e, Rosière, de Tours, en 10 h. 14 minutes, 30 secondes.

9^e, David, de Nantes, en 10 h. 16 minutes.

10^e, Durand de Nantes, en 10 h. 18 minutes.

11^e, Stéphane, de Paris, en 10 h. 21 minutes.

12^e, Douaud, en 10 h. 43 minutes.

Les deux premiers se partageront les deux premiers prix, qui sont de 800 fr. et 400 fr.

Le *Patriote* ajoute :

« Les Angevins ont tenu haut et ferme leur drapeau : les trois premiers prix ont été gagnés par eux.

« C'est une magnifique victoire qui devra compter dans les fastes du Véloce-Club angevin.

« Quelques accidents, heureusement sans gravité, ont eu lieu pendant cette course.

« M. Charron, en arrivant à Tours, a fait une chute occasionnée par un chien. A la suite de cet accident, le vaillant coureur a dû changer de machine. Cet accident, comme on l'a vu plus haut, n'a, du reste, pas empêché celui qui en a été victime d'arriver l'un des deux premiers.

« M. Béconnais, qui est arrivé troisième, a eu son « pneumatique » crevé à trois kilomètres de Saumur et a dû faire, avec sa machine détériorée, près de six kilomètres. »

État civil de la ville de Saumur

NAISSANCES

Le 26 septembre. — Valentin-Jean-Baptiste-Marie Malfé, rue de la Monnaie; — Louise Fourneau, rue des Capacins.

Le 27. — Suzanne-Henriette Michelet, rue des Ecuries.

MARIAGE

Le 26 septembre. — Théodore-François Suhard, plâtrier, a épousé Hortense-Désirée Adam, couturière, tout deux de Saumur.

PUBLICATIONS DE MARIAGE

Amand-Frédéric Lelièvre, notaire, de Saumur, et Jeanne Vallée-Courant, sans profession, de Paris.

Gabriel Pichard (veuf), maréchal-ferrant, et Marie-Louise-Léonie Roncé, couturière, tous deux de Saumur.

OBEISSANCE

PAR M. DU CAMPFRANC

Ce fut dans ces tristes conditions que la petite fille de Marcelle vint au monde. C'était dans la chambre la plus ensoleillée du Prieuré. La lumière entraît à flots par les larges fenêtres, et le berceau, drapé de mousseline, venait de recevoir son hôte.

Mais, hélas ! ce n'était pas un de ces vigoureux bébés comme ils naissent sous le chaume des maisons de pêcheur, un bébé bien vivant, poussant des cris perçants, remuant ses petits poings fermés, agitant les lèvres en quête d'une goutte de lait. Marcelle avait trop souffert moralement et physiquement, et son enfant était venu au monde frêle et débile. Sur l'oreiller de toile fine reposait une toute petite figure souffrante. Elle ne criait pas, elle n'en avait pas la force ; mais une plainte faible et navrante s'échappait incessamment de ses lèvres sans couleur.

Des larmes de pitié montaient aux yeux du

grand-père ; ce vagissement plaintif lui semblait comme l'inquiétude d'une âme qui s'agite en tous sens dans un petit corps trop frêle, sans pouvoir trouver de place pour s'y fixer.

Pierre Bruc se penchait sur le berceau, et disait de sa voix tremblante, qu'il faisait basse pour que, là-bas, Marcelle, de son lit où elle s'était endormie épuisée, ne pût l'entendre :

— Elle ne pourra pas vivre, n'est-ce pas, gardienne ?

La garde venait d'activer le feu dans la grande cheminée pour y chauffer les langes ; elle s'approcha du berceau.

— Mais si, mais si, monsieur Bruc ; l'enfant pourra vivre ; j'en ai vu de plus chétives encore. On va si bien la soigner. Vous la verrez dans quelques semaines. Quelle transformation ! je gage qu'elle sera superbe.

Et le grand-père, tout attendri par cette bonne promesse, se mit à agiter doucement le berceau, et l'enfant, comme par enchantement, cessa de se plaindre.

— Voyez, monsieur Bruc, fit la garde avec sa bonne large figure souriante, voyez comme vous l'avez bien calmée. Je vous dis, moi, qu'il n'était pas du tout nécessaire de l'ondoyer dès la première heure de sa vie. Elle

passera beaucoup d'autres heures sur la terre, et des mois aussi, et des années. Cela pousse comme une fleur, un petit enfant. Tenez, déjà elle prend avec plaisir cette eau sucrée, qu'elle avait refusée jusqu'ici.

Et, maternellement, la garde approchait, des pauvres petites lèvres pâles, un mélange d'eau et de fleur d'orange.

— Voyez, comme elle boit avidement, monsieur Bruc. Ah ! l'oiseau est sans plumes, mais attendez un peu... seulement six semaines, et le petit visage s'arrondira, les menottes, si ridées aujourd'hui, se couvriront de fossettes mignonnes, les yeux chercheront la lumière et riront aux couleurs vives. Quelle jolie petite risette elle fera à bon papa, et bon papa sera content. Allons, monsieur Bruc, allons, ne vous désolerez pas.

En cet instant, Marcelle s'éveillait. Elle était très pâle, très engourdie de lassitude ; elle appela doucement.

— Père ! père !

Il s'élança près de sa fille. Alors, elle dit tout bas :

— Je voudrais revoir mon petit enfant.

— Allons, fit la gardienne, de sa bonne voix rassurante et gaie, il faut gâter la petite

maman et faire tout ce qu'elle demande.

Et, tout bas, elle pensait :

— Jésus Marie ! Jésus Marie ! quelle pitié de voir cette pauvre dame si faible ; c'est elle qui me donne de l'inquiétude.

Elle se penchait sur le berceau, enveloppait le nouveau-né d'un châle en tricot neigeux, puis elle le mit sur les bras du grand-père, qui, religieusement, avec des précautions infinies, le déposa sur le lit de la malade. Et, pour la première fois de sa vie, Marcelle connut le bonheur ineffable de la mère, qui tient contre son cœur un petit être qui est sa vie. Quelque chose d'étrangement doux s'agitait dans son âme. Elle y sentait naître et grandir un amour qu'elle n'avait pas soupçonné. Oui, c'était son enfant... Mais c'était aussi l'enfant du misérable !

Et, soudain, une douleur intolérable passa sur le cœur de la pauvre femme. Jusque dans le plus délicieux instant de l'existence, la déception cruelle venait empoisonner toute sa joie.

Elle frémissait en serrant le nouveau-né sur son cœur. Hélas ! elle était aussi la fille de Wladimir, cette toute petite Marcelle. Ressemblerait-elle à son père ? Aurait-elle l'oc-

Emile Ricou, garçon d'hôtel, et Henriette-Françoise Landelle (veuve), femme de chambre, tous deux de Saumur.

Eugène Foulard, charcutier, de Saumur, et Ernestine Landelle, sans profession, de Saint-Quentin (Maine-et-Loire).

Eugène Berceaux, vigneron, et Marie Souli-man, couturière, tous deux de Saumur.

Léon Joubert, cultivateur, d'Allonnes, et Marie-Louise Robin, domestique, de Saumur.

Pierre-Paul Tevissen, remouleur, et Marie Briand, chapeletière, tous deux de Saumur.

DÉCÈS

Le 26 septembre. — Albertine-Germaine Chaslot, 10 jours, rue de Fenet.

Le 27. — Florentine-Louise Percheron, épouse de Alphonse-Henri-Marie Bernard, couturière, 49 ans, rue du Pressoir-Saint-Antoine.

Vivy. — Incendie. — Jeudi matin, en se levant, M^{me} Beurois, fermière aux Hautes-Rivières, commune de Vivy, aperçut le feu dans un toit à porcs servant de laiterie. A ses cris, les voisins accoururent et purent éteindre le feu en peu de temps.

Les dégâts matériels se bornent à la perte d'un hectolitre de farine estimé 25 fr., subie par le fermier M. Beurois, et à la détérioration de la toiture évaluée à 225 fr. qui tombe à la charge du propriétaire M. Cornilleau.

M. Beurois et M. Cornilleau sont assurés.

La veille, on avait fait cuire, sur un fourneau, des pommes de terre; et il est probable qu'une étincelle échappée du fourneau a communiqué le feu à la charpente.

Vernantes. — M. Doine, percepteur de Rioux (Charente-Inférieure), 3^e classe, est nommé à la perception de Vernantes, même classe.

Longué. — Incendie. — Samedi soir, vers onze heures et demie, un incendie se déclarait dans les ateliers de fonderie de M. Dohin. Une vieille cheminée lézardée avait communiqué le feu à la toiture dont la charpente, surchauffée d'avance par les machines, flam-bait rapidement.

Le feu, cependant, fut assez vite maîtrisé grâce à l'intrépidité du ferblantier Loitière qui, accouru au premier signal, escalada le toit et abattit à coups de hache les poutres enflammées. Les pompiers arrivèrent aussitôt et deux pompes furent mises en mouvement. La promptitude des secours eut bientôt raison de cet incendie qui eut pu prendre des proportions considérables.

Les pertes sont couvertes par une assurance.

LA FLECHE. — Les courses. — Brillante réunion, dimanche, aux courses de La Flèche. Le succès de la réunion a été pour M. de

Contades, qui a gagné dans une brillante arrivée, suivi de près par M. de Champsavin. Le soir, bal au château du Lude, chez la marquise de Talhouet-Roy.

TOURS. — Incendie. — Dimanche soir, vers 6 h. 1/2, un incendie s'est déclaré rue Origet, dans la fabrication Ducrot.

Le feu avait pris naissance dans un rayon de chaussures du magasin de réception situé au 1^{er} étage.

Vingt-cinq minutes après la sortie des ouvriers, la dame Hervé, concierge de l'établissement, aperçut les flammes à travers les vitres; elle courut avertir les voisins, qui, à leur tour, donnèrent l'éveil à M. Ducrot. L'incendie, alimenté par des matières essentiellement inflammables, avait pris en quelques instants des proportions qui devenaient inquiétantes.

Heureusement, les voisins, aidés par quelques passants, et d'une dizaine d'ouvriers de la maison Ducrot qui se trouvaient au café Sébastopol, accoururent sur les lieux, et, sous la direction de leur patron, attaquèrent vivement le feu et s'en rendirent maîtres après une heure d'efforts.

Les dégâts s'élèvent à 60,000 fr.; ils consistent en 4,000 paires de chaussures attaquées par les flammes et des dégradations aux bâtiments. — Il y a assurance à la Nationale et au Soleil. Une enquête est ouverte.

NANTES. — Un petit martyr. — Dimanche, place de la Préfecture, on a trouvé un enfant couvert de plaies, couché dans une charrette; il a déclaré se nommer Pierre Verne et avoir été vendu par ses parents, dans la Corrèze, à un maître ramoneur, nommé Faure, et être venu avec lui à Nantes. Battu brutalement, souvent mal nourri, le pauvre petit a été conduit à la mairie, où il a reçu les soins les plus empressés. Le commissaire de police recherche activement le patron de l'enfant dont l'état est grave.

UNE INNOVATION

Nous éprouvons une véritable émotion en face des événements qui se produisent, la Révolution qui s'opère dans le Vêtement et surtout sur son prix, qui nous étonne et nous ravit en même temps.

A qui devons-nous cette heureuse transformation? A cette question, le même nom vient à la pensée de tous, **CRÉMIEUX**, oui, **CRÉMIEUX**, l'innovateur intelligent du costume complet sur mesure pour

Trente-cinq francs

Aussi nos amis feront-ils bien d'aller chez **CRÉMIEUX**, rue d'Orléans, 27, se faire tailler sur mesure un vêtement complet en drap haute nouveauté pour **Trente-cinq francs**.

jours rester dans ce silence, troublé à peine par le souffle léger de la petite dormeuse.

Les six semaines, demandées par la gardienne pour que l'oiselet se couvrit de plumes, venaient de s'écouler, et il se trouva que la brave femme avait prêté juste. Le bébé n'était plus ce petit être si chétif que l'on craignait de le voir disparaître au premier souffle; mais ses contours délicats s'arrondissaient, le front perdait ses rides, les joues se rosaient; une légère fossette s'y dessinait, et un double menton apparaissait bien visiblement. Mais si l'enfant prenait racine sur la terre, il n'en était pas ainsi de la pauvre Marcelle. Pourtant, à l'heure du soleil, elle essayait de reprendre des forces dans le jardin du Prieuré; mais, chaque jour, le cercle de ses courtes promenades devenait plus restreint. Plus une seule de ses bagues ne tenait sur ses doigts amaigris; elle n'avait qu'à secouer la main, et les bagues glissaient. Son alliance glissa comme les autres; elle ne la remit plus; elle la déposa dans un petit coffret. Alors elle eut un soupir de soulagement. Un anneau, lui semblait-il, se rompait à sa lourde chaîne.

Le pauvre docteur Ploët se désespérait et se demandait comment il parviendrait à stimuler

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS

Voyage d'excursion aux plages de la Bretagne

Du premier mai au 31 octobre, il est délivré des billets de voyage d'excursion aux plages de Bretagne, à prix réduits, et comportant le parcours ci-après :

Le Croisic — Guérande — Saint-Nazaire — Savenay — Questembert — Ploërmel — Vannes — Auray — Pontivy — Quiberon — Lorient — Quimperlé — Rosperden — Concarneau — Quimper — Douarnenez — Pont-Labbé — Châteaulin.

Durée : 30 jours.
Prix des billets (aller et retour) : 1^{re} classe, 50 fr.; 2^e classe, 40 fr.

Avis. — Ces billets comportent la faculté d'arrêt à tous les points du parcours, tant à l'aller qu'au retour. Le voyage peut être commencé à l'un quelconque des points du parcours.

La durée de validité peut être prolongée d'une, deux ou trois périodes de dix jours, moyennant paiement, avant l'expiration de la durée primitive ou prolongée, d'un supplément de 10 0/0 du prix des billets.

Les voyageurs partant d'un point situé en dehors de l'itinéraire ci-dessus ont à leur disposition, soit les billets de bains mer, réduits de 40 0/0, délivrés à toutes les gares du réseau, pour les plages de la Bretagne, dénommées au tarif A n° 8 et situées à 250 kilomètres au moins du point de départ, soit, lorsque la gare de départ est éloignée de moins de 250 kilomètres, des billets de parcours supplémentaires, réduits de 25 0/0, permettant d'aller rejoindre l'itinéraire du billet d'excursion.

BOURSE DE PARIS

Du 28 Septembre 1891

3 0/0	95 15
3 0/0 nouveau	95 05
3 0/0 amortissable	97 80
4 1/2	105 40

Dernières Nouvelles

Paris, 29 septembre, 1 h. 10 soir.

Au conseil des ministres tenu ce matin, il a été décidé de fixer la rentrée des Chambres au 15 octobre.

Sa Sainteté Léon XIII a célébré ce matin la messe dans l'église Saint-Pierre devant une foule immense évaluée à 80,000 personnes dont 7,000 pèlerins.

Pareille pompe ni pareil enthousiasme ne s'étaient pas vus depuis 1870.

HAVAS.

MARCHÉS

CHINON, 24 septembre

Froment, l'hect., 48 50. — Seigle, 43 fr. — Orge, 40 fr. — Avoine, 7 50. — Haricots de Soissons, 28 fr. — Beurre, le kil., 2 fr. — Œufs, la douz., » 90. — Dindons, la pièce, 6 fr. — Canards, 2 fr. — Poulets, 2 fr. — Oies, 5 fr. — Foin, les 100 kil., 40 fr. — Paille de froment, 4 fr. — Bois à brûler, le stère, 14 fr. — Fagots, le cent, 90 fr. — Bœuf, le kil., 1 80. — Veau, 1 80. — Mouton, 2 fr. — Porc, 4 60.

cette anémie. Il y avait en Marcelle quelque chose de brisé; on sentait en elle comme un désir de vivre qui, tout à coup, se changeait en un dégoût de la vie. Sans cette frêle enfant, qui la retenait à l'existence, elle eût bûni la mort.

Mais elle aimait à voir sa fille, et elle passait de longues heures dans la chambre ensoleillée, où le bébé commençait à gazouiller.

Puis l'instant du sommeil venait; l'enfant, les paupières lourdes, laissait tomber sa tête, couverte d'un fin duvet, sur l'épaule de Marcelle, et la jeune femme la déshabillait, en baisant mille fois les petits bras nus. C'était une jouissance exquise, dont elle ne pouvait se rassasier, et elle songeait que c'est l'unique consolation, quand on se sent mourir, de laisser derrière soi un être dont l'esprit est en quelque sorte votre âme. Cette petite Marcelle était vraiment sa fille: de plus en plus la ressemblance s'accroissait.

(A suivre.)

Sur le boulevard :
— A propos, cher ami, que devient donc cet imbécile de Patoney ?
— Tiens, justement, tout à l'heure il m'adressait la même question à propos de vous.

On nous signale la reconstitution de l'Ecole de Notariat de Paris fondée par décision de M. le Ministre de l'Instruction publique du 25 juin 1865; avec ses professeurs de Droit, de Notariat, d'Enregistrement, l'Ecole atteint maintenant le but élevé qu'elle se propose. Cours sérieux et suivis, diplômes de fin d'année, rien ne manque à cette institution justement appréciée. S'adresser, pour renseignements, 39, rue de Grenelle, à Paris.

CRÉDIT FONCIER DE FRANCE

SOUSCRIPTION A UN MILLION

d'Obligations Communales de 400 fr. 3 0/0

AVEC LOTS

REMBOURSABLES EN 75 ANS

PRIX D'ÉMISSION 380 FR.

PAYABLES } 20 fr. en souscrivant;
20 fr. à la répartition (du 10 au 15 novembre)
et le surplus par versements de 50 fr. de six mois en six mois.

6 TIRAGES PAR AN

Comprenant chacun un lot de 100,000 fr. et 22 autres lots.

ON SOUSCRIT LE MARDI 6 OCTOBRE

au Crédit Foncier de France;
à la Banque de Dépôts et Comptes Courants;
à la Banque d'Escompte de Paris;
à la Banque de Paris et des Pays-Bas;
à la Compagnie Foncière de France;
au Comptoir National d'Escompte;
au Crédit Foncier et Agricole d'Algérie;
au Crédit Lyonnais;
à la Société de Crédit Industriel et Commercial;
à la Société Générale.

Dans les Départements (Chez MM. les Trésoriers Payeurs Généraux; ou dans les Succursales des Sociétés ci-dessus.)

A L'ÉTRANGER: Dans les Agences et Succursales des mêmes Sociétés.

Pour les détails voir le prospectus ou l'affiche.

Avis à MM. les Chasseurs

On trouve à

L'ÉPICERIE CENTRALE

28, rue Saint-Jean, Saumur

PATÉS d'ALOUETTE, depuis 1 25 la boîte
FOIES GRAS truffés 1 90 —
— — — 3 » —
— — — 4 25 —

CONSERVES A CHAUFFOIRS: Perdrix, Faisan, Caille, Lièvre, etc., etc.

Galantines de Bœuf et de Jambon
Mortadelle de Bologne — Saucisson de Lyon

Tripes à la mode de Caen (Pharamond)

Toutes boîtes à ouverture facile, et très portatives dans le panier.

Les Gastrites, Gastralgies, Dyspepsies, Douleurs et Crampes d'Estomac SONT RADICALEMENT GUÉRIES PAR LE

Sirop Laroze

D'ÉCORCES D'ORANGES AMÈRES
PARIS, Maison J.-P. LAROZE, 2, rue des Lions-St-Paul et dans toutes les bonnes Pharmacies.

Etude de M^e LELIÈVRE, notaire à Saumur, rue Beaurepaire, 17.

A ADJUGER

En l'étude et par le ministère de M^e LELIÈVRE, notaire,

Le Samedi 17 Octobre 1891, à midi,

1^{re}. La MAISON et vastes Dépendances, sises à Saumur, à l'angle des rues du Petit-Mail et des Basses-Perrières, occupée par M. MATHELIE.

Loyer annuel : 550 fr.
Mise à prix : 6,000 fr.

2^{ent}. La MAISON avec Jardin, sise à Saumur, à l'angle des rues du Collège et du Petit-Mail, occupée par M^{me} V^e PLANCHENAULT.

Loyer annuel : 500 fr.
Mise à prix : 6,000 fr.

Faculté de traiter avant l'adjudication.

S'adresser à M. LELIÈVRE, notaire à Saumur. (670)

ENTREPOT

CIDRE DE BRETAGNE

PREMIÈRE QUALITÉ

P. FOUCHÉ, rue d'Orléans.

PAUL CODET, propriétaire-gerant.

TAILLEUR **MAISON CREMIEUX** TAILLEUR
BREVETÉ BREVETÉ

Saumur, rue d'Orléans, 27

Exposition spéciale des NOUVEAUTÉS de la Saison pour COSTUMES COMPLETS, PARDESSUS et PANTALONS

Et Grande Mise en Vente de Draperies pour le

VÊTEMENT COMPLET à 35 FR. sur Mesure

LIVRAISON RAPIDE

Etudes de M^e ANDRÉ POPIN, avoué-licencié à Saumur, 8, rue Cendrière, successeur de M^e BEAU-REPAIRE, Et de M^e BALLON, notaire à Vihiers (Maine-et-Loire).

VENTE

Sur baisse de mise à prix
AUX ENCHÈRES PUBLIQUES
ENTRE MAJEURS ET MINEUR
Au plus offrant et dernier enchérisseur
En 3 Lots

De Trois MAISONS

ET LEURS DÉPENDANCES
D'UN JARDIN
Sis à Vihiers (M.-et-L.).

L'ADJUDICATION aura lieu le
Dimanche 18 octobre 1891, à
une heure de l'après-midi, en
l'étude et par le ministère de
M^e BALLON, notaire à Vihiers
(Maine-et-Loire).

En exécution : 1^o d'un jugement rendu
contradictoirement entre les parties y dé-
nommées, par le Tribunal civil de Saumur,
le huit août mil huit cent quatre-vingt-
onze; 2^o d'un autre jugement rendu entre
les mêmes parties par le Tribunal civil de
Saumur, le vingt-six septembre mil huit
cent quatre-vingt-onze;

Et à la requête de :
1^o Madame Joséphine Coulbault, épouse
assistée et autorisée de M. Jean Perrigault,
boulangier, demeurant à Vihiers, et de ce
dernier pour la validité à l'égard de son
époux;

2^o M. Jules Coulbault, voyageur de com-
merce, demeurant à Savennières (Maine-et-
Loire);

3^o Madame Valerie Coulbault, épouse as-
sistée et autorisée de M. Pierre Aubin,
aubergiste, demeurant à Vihiers, et de ce
dernier pour la validité à l'égard de son
époux;

Madame Perrigault, M. Jules Coulbault
et Madame Aubin agissant comme héritiers
pour un quart chacun de M. et Madame
Coulbault, leurs père et mère décédés;

Ayant pour avoué M^e ANDRÉ POPIN, le-
quel se constitue et occupera pour eux sur
la présente poursuite de vente et ses suites;

En présence ou eux dûment appelés
de :

1^o Madame Marie-Louise-Adolphe Bri-
quet, veuve de M. Alexis-Henri Coulbault,
ladite dame employée, demeurant à Paris,
rue d'Orchamps, 10, agissant au nom et
comme tutrice naturelle et légale de M.
Marcel Coulbault, son fils mineur;

Ayant pour avoué constitué M^e Louis
ALBERT, demeurant à Saumur, rue de la
Petite-Douve;

2^o M. Pascal Robardeau, propriétaire, de-
meurant à Martigné-Briand (Maine-et-Loire),
pris au nom et comme subrogé-tuteur ad
hoc du mineur Marcel Coulbault, faisant
fonctions de subrogé-tuteur à cause de
l'opposition d'intérêts existant entre ledit
mineur et le sieur Jules Coulbault, son su-
brogé-tuteur, fonction à laquelle il a été
nommé et qu'il a acceptée suivant délibéra-
tion du conseil de famille dudit mineur
tenue sous la présidence de M. le Juge de
paix des Ponts-de-Cé (Maine-et-Loire), le
vingt-un août mil huit cent quatre-vingt-
onze, enregistré;

Il sera, le dimanche dix-huit octobre mil
huit cent quatre-vingt-onze, à une heure de
l'après-midi, en l'étude et par le ministère
de M^e BALLON, notaire à Vihiers (Maine-
et-Loire), procédé à la vente sur baisse de

mise à prix, aux enchères publiques entre
majeurs et mineur, en trois lots, au plus
offrant et dernier enchérisseur, des biens
ci-après désignés.

Désignation

Commune de Vihiers (Maine-et-
Loire)

PREMIER LOT.

1^o Une Maison servant d'auberge, appelée
Le Soleil Couchant, sise à Vihiers, route
nationale de Saumur aux Sables-d'Orlonne,
consistant en :

Un principal corps de bâtiment élevé sur
cave et comprenant :

Au rez-de-chaussée, trois salles d'auberge
et deux petites chambres; au premier étage,
sept chambres, dont trois à feu, grenier sur
le tout;

Bâtiments derrière le précédent, compre-
nant : cinq écuries dont l'une se trouve à la
suite de la maison comprise sous le troi-
sième lot ci-après, vaste remise, buanderie,
hangar, greniers sur tous ces objets, cabi-
nets d'aisance, citerne avec pompe;

Cour au milieu de ces bâtiments;
Joignant au nord la route nationale de
Saumur aux Sables-d'Orlonne et le deuxième
lot, au levant le troisième lot et la rue du
du Faubourg Notre-Dame, au midi les cours
du troisième lot et M. Charruau, mur mi-
toyen entre ce dernier, au couchant le
deuxième lot.

2^o Un jardin, contenant environ dix-huit
ares, situé au même lieu, près les bâti-
ments ci-dessus, dont il est séparé par une
rue, joignant au nord la route nationale, au
couchant la rue des Angles, au levant Ma-
dame Marillet, mur mitoyen entre, au midi
Madame Meunier, mur entre, également mi-
toyen.

Mise à prix 5,000 fr.

DEUXIÈME LOT

Une petite maison, sise audit lieu, au
couchant des bâtiments du premier lot, com-
posée au rez-de-chaussée de trois chambres
avec grenier dessus, écurie et cour à côté,
dans laquelle cour se trouvent une petite
écurie et un petit toit;

Joignant au nord la route de Saumur aux
Sables-d'Orlonne, au levant les bâtiments du
premier lot, au midi M. Charruau, mur
mitoyen entre, au couchant M. Besnard.

Mise à prix 800 fr.

TROISIÈME LOT

1^o Une autre maison, située également
au même lieu, au couchant de la cour du
premier lot; cette maison comprend, au rez-
de-chaussée, deux chambres dont une à feu,
avec grenier dessus;

Joignant au nord la route nationale, au
levant une rue, au midi une écurie du pre-
mier lot, au couchant le premier lot;

2^o Petite cour derrière cette maison,

dont elle est séparée par l'écurie dont on
vient de parler;

3^o A la suite de cette cour, et au midi
des écuries du premier lot, autre cour dans
laquelle se trouve un hangar;

Ces deux cours joignent au nord et au
couchant les écuries du premier lot, au le-
vant la rue du Faubourg-Notre-Dame, au
midi M. Charruau, mur mitoyen entre.

Mise à prix 600 fr.

Total des mises à prix : 6,400 fr.

S'adresser, pour les renseignements :

1^o A M^e ANDRÉ POPIN, avoué à
Saumur, 8, rue Cendrière, pour-
suivant la vente;

2^o A M^e BALLON, notaire à Vi-
hiers (Maine-et-Loire), rédacteur
et dépositaire du cahier des char-
ges.

Dressé par l'avoué poursuivant soussigné.
Saumur, le vingt-huit septembre mil huit
cent quatre-vingt-onze.

André POPIN.

Enregistré à Saumur, le 28 septembre
mil huit cent quatre-vingt-onze, folio
case . . . Reçu un franc quatre-vingt-huit
centimes, décimes compris.
Signé : L. PALUSTRE.

A louer présentement

ENSEMBLE OU SÉPARÉMENT

**MAISON avec Écurie
et Remise**

S'adresser à M. RABOTTEAU,
place du Mouton (rue de Nantilly).

GUERISON
Certaine et Radicale
de toutes les
Affections de la Peau
DARTRES, ECZÉMAS, ACNÉ,
PSORIASIS, PRURIGO, TEIGNE,
HERPES, LUPUS, etc.
Même des
PLAIES ULCÈRES VARIOLEUX
considérés comme incurables
par les Médecins les plus célèbres
Le traitement ne dérange nul-
lement de travail, il est à la
portée des petites bourses, et, dès le deuxième
jour, il produit une amélioration sensible.
S'adresser à M. LENOIR, Médecin-Spécialiste
Ancien Aide-Major des Hôpitaux Militaires
à MELUN (S.-et-M.). (Tous. gratuits par Corresp.)

MAGASINS DE PIANOS ET DE MUSIQUE

Maison G. FISCHER, fondée en 1846,
PLACE DE LA BILANGE, SAUMUR

PILLET-BERSOULLÉ, S^r

Accordeur-Égaliseur de la Maison PLEYEL,
fournisseur de l'École de cavalerie.

**Accords, Réparations, Echanges et Locations de
Pianos.**

La Maison est à même de fournir pendant tout le cours de l'année
des pianos d'occasion de différents facteurs, à des prix exceptionnelle-
ment avantageux.

Grand choix de Pianos neufs, Harmoniums, Violons, Violoncelles,
Instruments en cuivre et en bois, et Accessoires de musique de toutes
sortes.

600 Partitions et choix considérable de morceaux à l'abonnement.
Les soins extrêmement minutieux apportés dans tous les travaux de
réparations, et les fournitures étant de 1^{re} qualité, nous ont déjà acquis
une réputation incontestée dans la contrée.

La Maison ne garantit les accords que s'ils lui sont directement confiés.

A VENDRE

Dans de bonnes conditions

**500 FUTS DU PAYS
USAGÉS**

S'adresser à M. HENRI RUE,
distillateur, rue Dailly, Saumur.

On demande des OUVRIÈRES
pour plier du papier, pouvant
gagner de 2 à 3 fr. par jour.
S'adresser au bureau du journal.

On demande une bonne domes-
tique, sachant faire la cuisine
et le ménage. Bonnes références.
S'adresser au bureau du journal.

CONFISERIE - PATISSERIE - GLACES

Vins fins, Liqueurs, Sirops

E. HARDY

Successeur de M. TROUVÉ

SAUMUR - 20, Rue Saint-Jean - SAUMUR

SPECIALITÉ de DRAGÉES pour BAPTÊMES

Pâtisserie fine -- Petits Fours

DESSERT DE NOCES -- BONBONS FINS -- THÉS -- CHOCOLATS

**Chasseurs, approvisionnez-vous
à l'Épicerie Parisienne**

33, RUE D'ORLÉANS, & RUE DACIER, 38

COMESTIBLES de qualité supérieure en boîtes à ouverture facile

Purée de foie gras truffée (sandwich), la boîte 1 fr. 10

Pâtés de foie gras truffé, la boîte 1 fr. 90, 3 fr. et 4 fr. 25

GALANTINE de Volaille truffée, Langue de Porc,
de Bœuf ou de Jambon.

MORTADELLE DE BOLOGNE, la boîte 0 fr. 90 et 1 fr. 40

CONSERVES A CHAUFFOIR

Bœuf mode, Poulet sauté champignons, Civet de Lièvre, Pigeons

petits pois, Tripes mode Caen, Choucroute garnie,

LA BOITE 2 fr. 25 à 3 fr. 75.

Flasks de poche COGNAC, KIRSCH, RHUM,

0 fr. 90 et 1 fr. 50

CHANGEMENT DE DOMICILE

LÉON FRESCO

CHIRURGIEN-DENTISTE

1, Rue Beurepaire

SAUMUR

Saumur, imprimerie de PAUL GODET.